



Evaluation du GPDS

L'évaluation du GPDS doit porter sur les effets des mesures et actions mises en œuvre auprès des élèves concernés ainsi que sur l'organisation, les modalités de fonctionnement et les outils de suivi... Ce bilan annuel doit être présenté en conseil d'administration, en réunion Foquale et communiqué à la MLDS.

L'évaluation via le contrat d'objectif (Axe 2 : lutter contre le décrochage scolaire) grâce au diagnostic de l'établissement peut être menée à des moments particuliers :

En fin d'année : rapport d'activité annuel (voir exemple d'outils), bilan annuel, rapport de fonctionnement, statistique de fin d'année.

Ou au fil des réunions : feed-back de suivi en début de séance, tableaux de bord de suivi, réévaluation à chaque GPDS, suivi précis des élèves à chaque GPDS.

Les objectifs peuvent être par exemple, définis en réunion de pré-rentrée

Critères d'évaluation = exemple d'indicateurs :

- ✓ Taux d'absentéisme,
- ✓ Nombre de sanctions par élève,
- ✓ Nombre d'élèves ayant décroché,
- ✓ Nombre de suivis par un tuteur,
- ✓ Nombre de cas traités par an,
- ✓ Nombre de sorties en cours d'année sans projet, nombre de fiches départ,
- ✓ Nombre d'orientations positives et choisie (bilan CIO),
- ✓ Augmentation des résultats scolaires,
- ✓ Mieux être,
- ✓ Objectifs atteints ou non atteints (bilans nominatifs et quantitatifs),
- ✓ Suivi LYCAM (1, 2, 3 ans après),
- ✓ Comparatif du nombre d'élèves décrocheurs d'une année à l'autre,
- ✓ Comparatif des résultats locaux avec ceux du département,
- ✓ Nombre d'élèves suivis / Nombre d'élèves toujours scolarisés,
- ✓ Echanges d'informations plus efficaces avec les référents décrocheurs.
- ✓